



Bornage entre 2 propriétés baties

Par **Fabral**, le **24/12/2019** à **14:06**

Mon voisin m a fait convoquer par un géomètre expert pour un bornage entre nos deux propriétés..le problème c est que ma maison date de 1949 et qu un mur séparatif a déjà été édifié il y a plus de 30 ans .pourQuoi donc un bornage puisque la séparation grâce a ce mur est déjà clairement établie..????

Bonjour,

Les formules de politesse telles que "bonjour" ou "merci" sont obligatoires sur ce forum comme sur les autres...

Merci pour votre attention.

Par **Visiteur**, le **24/12/2019** à **17:48**

BONJOUR

Merci de respecter les CGU du site.

Si vous pouvez apporter la preuve de l'existence de ce mur depuis plus de trente ans, vous pourrez faire valoir la prescription. Parlez en au géomètre également.